



## REPONSE DE LA MUNICIPALITE AU POSTULAT de Mme Martine Tristan et M. Romain Fournier

intitulé « Val de Bagnes en marche vers une mobilité durable : Transports publics offerts et développement de la mobilité douce »

### Contexte

A la suite du postulat du Conseil général du 31.03.2023, qui requiert la gratuité des transports publics pour tous et le développement général de la mobilité durable sur le territoire communal, le service de l'aménagement du territoire et de la mobilité a, par le biais de la Commission, proposé au Conseil municipal de mettre en œuvre les démarches complémentaires, développées ci-après, en lien avec la mobilité.

Pour rappel, le postulat déposé fait état des constats suivants :

- l'amélioration de l'offre en transports publics à Val-de-Bagnes est appréciée par la population et les visiteurs ;
- il s'agit dès lors de continuer dans une démarche de durabilité citoyenne pour rendre les transports publics accessibles à tous ;
- tout en simplifiant l'exploitation des transports publics et en améliorant leur rendement et leur efficacité ;
- pour, au final, une augmentation significative de leur usage ;
- tout en ciblant la démarche sur les usagers des transports individuels motorisés ;
- et tout en maîtrisant les coûts ;

et demande d'étudier les points suivants :

1. la mise en place des transports publics offerts par la Commune, jusqu'à Sembrancher, pour les résidents de la région et d'en évaluer les coûts ;
2. la mise en place d'infrastructures favorisant la mobilité douce, telles que les infrastructures de stationnement pour les vélos, e-bikes, trottinettes et autres moyens de transport doux ; les infrastructures déjà en place doivent être sensiblement améliorées et augmentées afin d'en faciliter l'utilisation et l'accessibilité (nombre de places, etc.) ;
3. monitorer l'évolution de l'utilisation des transports publics pour évaluer l'impact de la gratuité ;
4. la mise en place d'une communication positive et proactive pour inciter la mobilité durable.

Lors de la prise en compte de ce postulat en juin 2023, les informations suivantes avaient alors été fournies en lien avec les 4 points précités :

1. la gratuité totale des prestations sur un territoire n'est pas conforme à la Constitution fédérale ; d'autres solutions sont à l'étude avec le Service cantonal de la mobilité en faveur d'une tarification incitative des transports publics ; une analyse est en cours afin de proposer lors du budget 2024 la gratuité étendue à la télécabine (et au train) des jeunes et retraités ;
2. plusieurs infrastructures visant à encourager la pratique du vélo ont été déployées sur le territoire communal, à savoir un container à vélo sécurisé à Curala, prochainement raccordé à Skidata pour l'accès ; une dizaine de bornes électriques pour les vélos sont déployées chaque été ; plusieurs racks à vélos ont été installés à Verbier (place centrale, centre sportif, parking de l'Ermitage et bibliothèque) et dans la Vallée (place centrale du Châble, terrains de Saint-Marc, skateparc de Saint-Marc, école de Villette) ; le déploiement d'infrastructures supplémentaires sera étudié dans la perspective d'une offre globale ;
3. un monitoring sera effectué prochainement ;
4. aujourd'hui, la Commune communique sur la mobilité via le site web de la Commune, les flyers Verbier Mobility, le magazine Val-de-Bagnes info, les affiches sur les arrêts de bus et le flyers de Verbier actualisé annuellement et mis online sur le site web communal ; les informations sur le site web de la Commune sont relues avant leur publication et/ou mise à jour. Des mesures de communication supplémentaires seront étudiées.

Les démarches complémentaires proposées sont développées ci-dessous.

## Développement

### 1. La gratuité des transports publics

La gratuité totale des transports publics n'étant pas conforme à la Constitution fédérale (art. 81a al. 2 Cst), une proposition alternative a été mise en œuvre.

Elle consiste d'une part à étendre la gratuité dont bénéficient les jeunes, les retraités et les rentiers AI domiciliés sur la Commune à tous les moyens de transport public sur le périmètre communal (bus, train Etiez <> Le Châble, télécabine Le Châble <> Verbier). Validée dans le budget 2024, cette gratuité sera appliquée dès le 1<sup>er</sup> juin 2024. Une communication est préparée dans ce sens.

Par ailleurs, pour la tranche d'âge active non concernée par la mesure précédente (soit de 25 à 65 ans), le centre de compétences en mobilité, développé conjointement entre la Commune et TMR, est chargé d'identifier des propositions d'abonnements innovantes et attractives financièrement, et d'en évaluer le coût financier. Ce type de solutions est plus long à mettre en œuvre, car il est notamment soumis à l'approbation préalable des autorités en charge du financement des transports publics, au Canton et à la Confédération.

Le Conseil municipal informera le Conseil général et la population des évolutions dans ce domaine.

#### Conseil municipal

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS  
 Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS  
 +41 27 777 11 00, [etat-major@valdebagnes.ch](mailto:etat-major@valdebagnes.ch), [www.valdebagnes.ch](http://www.valdebagnes.ch)



## 2. Les infrastructures

Dans le but d'évaluer la qualité du réseau routier, transport public et mobilité douce, et d'identifier les points d'amélioration liés à la desserte du territoire communal et à la satisfaction de ses usagers, la Commune a établi un Plan directeur de la Mobilité. Ce document répond aux principes directeurs cantonaux ancrés dans le Plan directeur cantonal et dans la stratégie cantonale de Mobilité douce 2040 approuvée par le Conseil d'Etat le 02.02.2024<sup>1</sup>.

Le Plan directeur communal fait l'objet d'une présentation séparée ; en termes d'infrastructures de mobilité douce, il prescrit notamment des mesures en lien avec les circulations et la requalification de certains espaces publics, comme :

- créer une liaison principale de mobilité douce le long de La Dranse pour relier Lourtier – Champsec – Verségères – Montagnier – Le Châble ;
- créer une liaison forte mobilité douce quotidienne Le Châble – Vollèges → Sembrancher ;
- créer des rabattements fins des zones d'habitation sur l'itinéraire principal en bord de Dranse ;
- créer des rabattements sur les haltes ferroviaires afin de favoriser l'intermodalité et d'affiner la complémentarité vélos / TP ;
- créer des liaisons sécurisées pour les déplacements scolaires ;
- créer des liaisons vélo (au minimum à la descente) pour les villages de coteau et des synergies avec les TP ;
- étendre ou créer un réseau de pistes et bandes cyclables (en site propre si possible) selon les tronçons identifiés ;
- identifier des localisations stratégiques pour les interfaces et les dotes d'équipements adaptés à leur bon fonctionnement ;
- augmenter et améliorer les espaces de stationnement vélos dans les gares, haltes et arrêts de bus ;
- augmenter et améliorer les espaces de stationnement vélos dans les lieux générateurs de déplacements (commerces, lieu de formations, entreprises, etc.) ;
- équiper les espaces de stationnement vélos avec des bornes de recharge.

Les infrastructures nécessaires à l'amélioration du fonctionnement des différentes interfaces multimodales de transport sont également prises en compte dans le Plan directeur de la Mobilité ; elles font l'objet d'une coordination avec les prestataires de transports publics et le Service cantonal quant à leur mise en œuvre, que ce soit par rapport à la prochaine révision du PAZ et les changements d'affectation du sol à opérer, à la disponibilité du foncier, à la mutualisation des espaces dédiés et au développement de la mobilité douce de manière générale.

<sup>1</sup>[https://www.vs.ch/documents/20440636/0/Mobilite%CC%81\\_douce\\_2040\\_FR\\_web\\_DEF.pdf/89932a2e-e0ea-b466-bca1-22f2250154fb?t=1707809064297&v=1.0](https://www.vs.ch/documents/20440636/0/Mobilite%CC%81_douce_2040_FR_web_DEF.pdf/89932a2e-e0ea-b466-bca1-22f2250154fb?t=1707809064297&v=1.0)

### 3. Evolution de l'utilisation des transports publics

#### 3.1 Introduction

L'état des lieux et les réflexions en matière de transport public ont été menés en coordination avec le centre de compétences en mobilité, qui réunit la Commune et TMR.

#### 3.2 Les chiffres

Un comparatif des horaires entre 2020 et 2025 permet de mettre en évidence les améliorations suivantes, sur les lignes suivantes :

- ligne Le Châble <> Verbier :  
Augmentation de cinq paires de courses en semaine et quatre paires de courses le week-end pour un total de douze courses en semaine et dix durant le week-end ; à ceci s'ajoute l'extension du fonctionnement du télécabine depuis 5h15 le matin jusqu'à 23h50 ;
- ligne Le Châble <> Bruson :  
augmentation de deux paires de courses en semaine et deux paires de courses le week-end, pour un total de onze courses en semaine et six durant le week-end ;
- ligne Le Châble <> Fionnay / Mauvoisin :  
augmentation de deux paires de courses durant la saison estivale pour un total de six courses par jour ; quatre nouvelles paires de courses sont proposées durant la saison hivernale jusqu'à Fionnay ;
- télécabine Le Châble <> Verbier :  
l'installation fonctionne comme transport public en continu entre 5h15 et 23h50 depuis 2021.
- Navette Fionnay <> Cabane Brunet  
Mise en place depuis l'été 2022, la navette a été reconduite les années suivantes afin de favoriser le tourisme doux.  
Elle fonctionne tous les jours durant les vacances estivales, et les weekends en juin et septembre.

Le volume de voyageurs transportés par année fait l'objet de comptages précis sur la ligne câblée La Châble <> Verbier et sur le rail Martigny <> Le Châble / Orsières. Ainsi :

TéléVerbier SA fait état du volume de passager suivant<sup>2</sup> transporté par câble, par année :

- 2021 = 80'461
- 2022 = 131'282
- 2023 = 209'787

<sup>2</sup> ATTENTION : ce chiffre ne distingue pas les passagers piétons titulaires d'un abonnement annuel de ski

RegionAlps fait état du nombre de voyageurs suivants entre Martigny <> Le Châble / Orsières, par année :

- 2020 = COVID
- 2021 = 897'419
- 2022 = 1'155'205
- 2023 = 1'209'959

TMR SA effectue pour sa part des comptages sur des courtes périodes et ne sont dès lors pas représentatifs en termes de statistiques du volume de passagers transportés annuellement pour chaque ligne.

TMR SA fait cependant état de l'augmentation suivante<sup>3</sup> des trajets effectués **sous l'égide de la gratuité** entre 2022 et 2023, par catégorie :

- Jeunes et seniors (- 25 ans et titulaires AVS) :
  - 12.251 → Le Châble <> Verbier = + 14.36 %
  - 12.252 → Le Châble <> Bruson = + 43.91 %
  - 12.253 → Le Châble <> Lourtier <> Mauvoisin = + 10.59 %
  - 12.253 → Lourtier <> Sarrayer = + 9.94 %
  - 12.242 → Sembrancher <> Le Levron = pas d'info
- Titulaires abonnements de ski :
  - 12.252 → Le Châble <> Bruson = + 24.23 %
  - 12.253 → Le Châble <> Lourtier = - 5.52 %

### 3.3 Les pistes d'amélioration

Afin d'améliorer encore la prestation aux voyageurs, un sondage sera effectué auprès de la population de Val-de-Bagnes pour mieux évaluer les besoins et les attentes en termes de transports publics de sorte à pouvoir, ensuite, justifier des améliorations proposées auprès des commanditaires.

Le sondage s'effectuera par le biais de VdB Mag du mois de juin 2024, qui contiendra un QR code renvoyant au sondage ; le résultat de cette analyse fera l'objet d'une prochaine information.

Le Conseil Municipal examine également, en coordination avec TMR SA, la mise en place d'une gestion de la tarification des abonnements par secteur, son financement et son éventuelle application aux autres exploitants de transports publics (TéléVerbier SA et RegionAlps).

<sup>3</sup> ATTENTION : chiffres établis sur des courtes périodes de comptage

#### 4. Communication

La mobilité fait l'objet de communications online, de flyers, d'affiches dans les bus et aux arrêts de bus / haltes de train / télécabine. Ce mode de communication est maintenu avec une concordance renforcée entre les différents prestataires, de sorte à assurer l'harmonisation de l'information.

La mise en place de la gratuité des déplacements en transports publics sur le réseau communal pour les jeunes, les seniors et les personnes à mobilité réduite à partir du 01.06.2024 fera l'objet d'une communication circonstanciée auprès des intéressés potentiels, via les canaux usuels, notamment le site web de la Commune (actualités et page mobilité). En outre, un courrier sera adressé à chaque ménage comportant une personne-bénéficiaire de la gratuité (jeunes, retraités, rentiers AI) ; ce dernier détaillera le mode opératoire pour disposer de la gratuité.

Il est en outre à noter que le système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageur (SAEIV), soit l'information en temps réel fournie à l'intérieur des transports publics et en gare (et aux arrêts/haltes), ne fait pour l'heure que l'objet de recommandation de la Confédération, mais deviendra prochainement obligatoire, avec un standard d'information minimal à assurer. L'implémentation de ce système est sous la direction du Service cantonal de la mobilité pour les lignes de bus de la Vallée, inscrites au TRV (Transport Régional de Voyageurs). Concernant le réseau de bus à Verbier, c'est à la Commune que revient cette responsabilité, et c'est l'occasion de s'interroger sur le remplacement du système actuel afin d'améliorer la fiabilité des informations diffusées sur les écrans d'affichage aux arrêts.

De manière plus globale, la Commune s'est rapprochée en fin d'année 2023 de ses principaux partenaires en matière de transport public (TMR, Téléverbier, RegionAlps) et de promotion touristique (Verbier Tourisme), dans le but de mutualiser et de coordonner l'information à la population. Cet objectif est inscrit dans les perspectives de l'année 2024.

#### Conclusion

Le Conseil municipal invite le Conseil général à prendre connaissance de la présente réponse au Postulat « Val de Bagnes en marche vers une mobilité durable ».

Message approuvé par le Conseil municipal le 12 mars 2024.

#### Commune de Val de Bagnes



Christophe Maret  
Président de Commune



Antoine Schaller  
Secrétaire général adjoint

#### Conseil municipal

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS  
Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS  
+41 27 777 11 00, [etat-major@valdebagnes.ch](mailto:etat-major@valdebagnes.ch), [www.valdebagnes.ch](http://www.valdebagnes.ch)

